



**ADF**



*Association d'Aide aux Frontaliers*

## Communiqué de presse

Habsheim le 16 Novembre 2024

### **FORTE BAISSSE DES INDEMNITES DE CHOMAGE POUR LES FRONTALIERS**

**Un accord négocié sans la présence d'association de frontaliers sera mis en place en janvier 2025. Accord inacceptable et discriminatoire, accord basé sur des préjugés envers les frontaliers et des chiffres contestables. Un calcul d'indemnités inacceptable. Une discrimination entre travailleurs frontaliers qui restent avant tout des citoyens français. Une mobilisation européenne pour le respect et une justice envers les frontaliers.**

**Chômage des frontaliers : un accord inacceptable et discriminatoire que nous combattons au niveau européen**

L'ADF Association d'Aide aux Frontaliers dénonce vigoureusement l'accord sur la nouvelle réglementation du chômage des frontaliers, dont l'application est prévue dès le 1er janvier 2025. Cet accord négocié sans aucune représentation des associations de frontaliers, constitue une attaque inédite et discriminatoire contre des travailleurs qui génèrent une richesse considérable pour nos territoires.

#### **Un accord basé sur des préjugés et des chiffres contestables**

Selon l'UNEDIC, les allocations chômage des frontaliers représenteraient un surcoût annuel de 800 millions d'euros une estimation qui manque de transparence. Ces chiffres systématiquement avancés pour justifier une réforme drastique oublient de considérer les milliards d'euros apportés par les frontaliers en impôts, cotisations sociales et consommation locale.

#### **Le projet d'accord prévoit :**

Un coefficient d'ajustement des indemnités chômage basé sur le niveau de salaire du pays d'emploi entraînant une réduction importante des droits pour la majorité des frontaliers.

Une redéfinition de la notion « d'offre raisonnable d'emploi », obligeant les frontaliers à accepter des postes au salaire français en totale contradiction avec leurs qualifications et parcours professionnels.

Des économies estimées à 1,4 milliard d'euros sur quatre ans, réalisées au détriment des droits des frontaliers et sans réelle concertation.

## **Un traitement discriminatoire inacceptable**

Indexer les droits au chômage des frontaliers sur leur salaire étranger revient à instaurer une discrimination entre salariés français. Les frontaliers, bien qu'employés à l'étranger, restent des citoyens français soumis à la même fiscalité et aux mêmes obligations sociales que leurs concitoyens. Une telle réforme ne vise qu'à pénaliser un groupe spécifique de travailleurs pour des raisons purement comptables, ignorant leur rôle essentiel dans l'économie régionale et nationale.

## **Une mobilisation européenne pour la justice et l'équité**

L'ADF Association d'Aide aux Frontaliers ne restera pas passive face à cette injustice.

Nous lançons un appel à toutes les associations de frontaliers pour s'unir et rejoindre le Syndicat National des Frontaliers de France afin de constituer une force collective capable de faire entendre notre voix face à ces mesures injustes.

Engagerons des actions au niveau européen où de telles discriminations vont à l'encontre des principes fondamentaux de l'Union européenne.

Exigerons la transparence des calculs financiers de l'UNEDIC et une révision de cet accord en collaboration avec les représentants des frontaliers.

Nous rappelons que les frontaliers ne sont pas responsables du déficit de l'UNEDIC, contrairement aux affirmations récentes de son président. Ils sont au contraire un atout stratégique pour nos territoires.

## **Les frontaliers méritent respect et équité, pas la stigmatisation. L'ADF Association d'Aide aux Frontaliers continuera de défendre leurs droits avec détermination.**